

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS

Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration

Au Capital de 5.212.750.000,00 FC

Immatriculée au RCCM: CD/KIN/RCCM/14-B-3432 - N° ID. NAT. : C05704C



**CELLULE DE GESTION DES PROJETS ET
DES MARCHES PUBLICS DE LA SCPT
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES**

**PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DES PLIS RELATIFS
A L'ACQUISITION CONTENANT LES OFFRES
RELATIVES A L'IMPRESSION DES ETIQUETTES
POSTE DE LA VILLE PROVINCE DE KINSHASA
(N°DC/0117/DG/CGPMP/SCPT/2016)**

Kinshasa, juin 2016



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS
Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration « SCPT » SA
Au Capital de 5.212.750.000 FC
Immatriculée au RCCM : CD/KIN/RCCM/14-B-3432 N.ID. CO5704C
CELLULE DE GESTION DES PROJETS ET DES MARCHES PUBLICS
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES

**PROCES VERBAL D'OUVERTURE DES PLIS CONTENANT LES OFFRES
RELATIVES A L'IMPRESSION DES ETIQUETTES POSTE DE LA VILLE
PROVINCE DE KINSHASA**

N° DC/0117/DG/CGPMP/SCPT/2016

L'an deux mil seize, le vingt quatrième jour du mois de Juin, la Commission de Passation des Marchés mise en place le 24 Juin 2016 et invitée par lettre n° SCPT/DG/1001/0204/2016 du 24 Juin 2016 de Monsieur Didier MUSETE, Directeur Général de la Société Congolaise des Postes et des Télécommunications, s'est réunie dans la salle des réunions de la Direction Générale de ladite société pour procéder à l'ouverture des plis des offres relatives à l'impression des étiquettes Poste de la Ville Province de Kinshasa au bénéfice de la Société Congolaise des Postes et des Télécommunications conformément aux articles 92 à 95 du Décret n° 10/22 du 02 juin 2010 portant Manuel des Procédures de la Loi relative aux Marchés Publics en République Démocratique du Congo.

Date de début de publication : le 14 Juin 2016.

Date limite fixée pour la remise des Plis : le 24 Juin 2016.

Projet : Impression des étiquettes Poste de la Ville Province de Kinshasa.

Mode de Passation : Demande de cotation.

La passation du marché a été conduite par demande de cotation telle que définie à l'article 38 du Décret n°10/22 du 02/06/2010 portant Manuel des Procédures de Loi relative aux marchés publics en République Démocratique du Congo.

La demande de cotation référencée DC/0117/DG/CGPMP/SCPT/2016 a été adressée par lettre n°SCPT/DG/0949/0116bis/2016 du 14 Juin 2016 aux candidats ci-après :

1. ETS IT-BUSINESS
2. Groupe MULTISERVICE (GMS)
3. Société TEXICO S.A
4. Société DAPLUS

Tous les destinataires ont réceptionné effectivement les demandes de cotation de la SCPT.

Description du projet : Impression des étiquettes Poste spécifiées ci-dessous :

1. 10.000 (dix mille) Etiquettes CN 35, dimension 148 x 90mm, couleur rouge, carton huilé, rigide, capable de résister en cas de contact avec l'eau et même lors de la manutention.
2. 10.000 (dix mille) Etiquettes CN 34, dimension 148 x 90mm, couleur blanche, carton huilé, rigide, capable de résister en cas de contact avec l'eau et même lors de la manutention.
3. 10.000 (dix mille) Etiquettes CP 84, dimension 148 x 90mm, couleur jaune, carton huilé, rigide, capable de résister en cas de contact avec l'eau et même lors de la manutention.

A. Réception des plis

A la date et heure limites fixées au 24 Juin 2016 à 11h00 pour la réception des Plis, la Commission de Passation des Marchés a reçu quatre (4) offres ; il s'agit des offres de :

1. ETS IT-BUSINESS
2. Imprimerie MIRAK
3. Société DAPLUS
4. Groupe Multiservice (GMS), à l'exception de l'offre de candidat TEXICO SA, pourtant saisie par écrit.

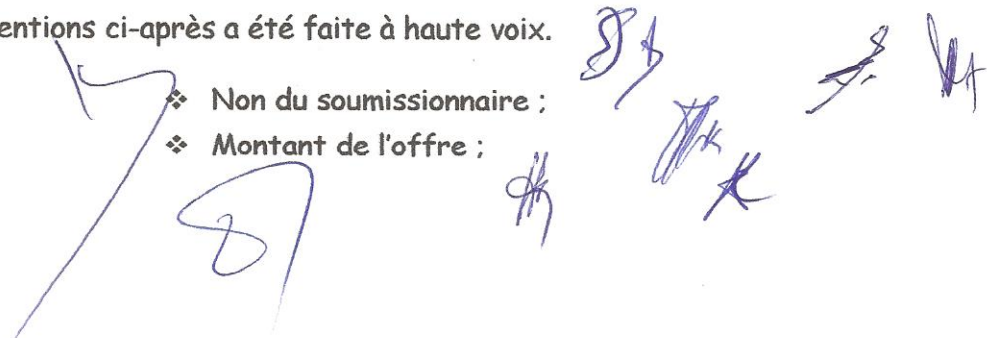
B. Ouverture des Plis reçus

Avant de procéder à l'ouverture proprement dite des plis et après vérification des enveloppes déposées et de la liste des présences des soumissionnaires, par la Commission de Passation des Marchés, il a été constaté la présence d'un candidat non invité officiellement par l'Autorité Contractante, il s'agit de l'Imprimerie MIRAK. Après échange des vues avec le candidat concerné, la Commission a tout simplement décidé de lui retourner, séance tenante, ses plis non ouverts puisque non saisie par la SCPT.

C'est seulement après ce constat que le superviseur de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, Monsieur MIMBANGA Gaspard, représentant le Directeur Général de la Société Congolaise des Postes et des Télécommunications, Autorité Contractante, a fait procéder à l'ouverture des enveloppes contenant les offres du dossier de la demande de cotation N°DC/O117/DG/CGPMP/SCPT/2016 et la lecture des mentions ci-après a été faite à haute voix.

❖ Non du soumissionnaire ;

❖ Montant de l'offre ;



- ❖ L'identification nationale ;
- ❖ Le numéro d'impôt et
- ❖ Les autres documents y afférents.

Le résultat de cette lecture publique est consigné dans le tableau ci-après :

Plis n°	Nom ou raison sociale du candidat	Montant de l'offre lu publiquement
1.	ETS. IT-BUSINESS	- 10.000 étiquettes rouge CN 35 (dimension : 148x90mm) : 8.075.000 FC. - 10.000 étiquettes blanche CN 34 (dimension : 148x90mm) : 8.075.000 FC. - 10.000 étiquettes jaune CP 84 (dimension : 148x90mm) : 8.075.000 FC. TOTAL GEN. TTC : 28.101.000 FC
2.	GRUPE MULTI-SERVICES « G.M.S »	- 10.000 étiquettes rouge CN 35 (dimension : 148x90mm) : 561.000,00 FC. - 10.000 étiquettes blanche CN 34 (dimension : 148x90mm) : 561.000,00 FC. - 10.000 étiquettes jaune CP 89 (dimension : 148x90mm) : 561.000,00 FC TOTAL GEN. TTC : 1.952.280,00 FC
3.	STE DAPLUS	- 10.000 étiquettes rouge CN 35 (dimension : 148x90mm) : 4.800.000,00 FC. - 10.000 étiquettes blanche CN 34 (dimension : 148x90mm) : 4.800.000,00 FC. - 10.000 étiquettes jaune CP 84 (dimension : 148x90mm) : 4.800.000,00 FC TOTAL GEN. TTC : 14.400.000,00 FC

Soit :

- ❖ « 3 » dossiers recevables.
- ❖ « 1 » dossier non-recevable.





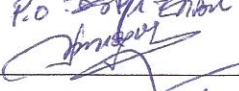
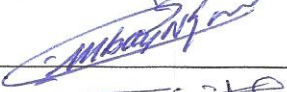


En conclusion, la Commission de Passation des marchés a pris acte du déroulement de la séance d'ouverture et, en annexe, les listes de présence de tous les participants.

La séance s'est déroulée conformément à la loi relative aux marchés publics et à ses textes d'application.

En foi de quoi, il a été dressé le présent Procès-Verbal.

Fait et clos à Kinshasa, le 24 Juin 2016.

Membres de la Commission de Passation des Marchés

N°	Nom et Post nom	Désignation	Signature
1	MIMBANGA Gaspard	Superviseur/CGPMP, Représentant de l'Autorité Contractante	
2	MONDIO Joseph	Directeur Provincial de Kinshasa (service bénéficiaire).	
3	ASSANI TSHIBAKA	Directeur Juridique	
4	KINZAMBA NZEMBA	Directeur Financier	
5	KIMULO KAPENDA Willy	Responsable DSP/BU-Poste	P.O. Joseph Embou 
6	MBAYA Grégoire	Directeur des services Généraux (service utilisateur).	
7	MTAKI DISSY	Délégué de service bénéficiaire, spécialiste du domaine concerné.	
8	KIBWILA KUBALEKA	Secrétaire Permanent/CGPMP	
9	MBADI KIMUBUILA	Président Sous-Commission d'Analyse	